

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera mineral salt**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: mineral\_salt\_02

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

sera mineral salt

**EAN**

4001942033992

4001942034005

4001972034036

UFI: 9FR4-9DU6-GG16-G839

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produits chimiques de traitement de l'eau: Mélange de sels inorganiques visant le réglage des paramètres d'eau dans l'aquarium.

Le produit est destiné à la consommation des particuliers.

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: sera Werke Heimtierbedarf  
J. Ravnak GmbH & Co. KG  
Rue: Borsigstraße 49  
Lieu: D-52525 Heinsberg  
Boîte postale: 1466  
D-52518 Heinsberg  
Téléphone: +49 (0)2452 91260  
Téléfax: +49 (0)2452 5922  
e-mail: info@sera.de  
Interlocuteur: Dr. Matthias Dahm  
e-mail: sds.info@sera.biz  
Internet: www.sera.de  
Service responsable: Labor

**Fournisseur**

Société: Plantex AG  
Rue: Bollmoosweg 19  
Lieu: CH-5610 Wohlen  
Téléphone: +41 (0) 448132858  
Téléfax: +41 (0) 448132840  
e-mail: info@plantex.ch  
Interlocuteur: Sascha Weber  
e-mail: s.weber@plantex.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145 (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### sera mineral salt

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: mineral\_salt\_02

Page 2 de 11

**Mention** Attention

**d'avertissement:**
**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

**Conseils supplémentaires**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2. Mélanges**
**Caractérisation chimique**

le produit/la substance est inorganique. Mélange de sels inorganiques.

**Composants dangereux**

| N° CAS     | Substance                                    |              |                  | Quantité |
|------------|----------------------------------------------|--------------|------------------|----------|
|            | N° CE                                        | N° Index     | N° REACH         |          |
|            | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) |              |                  |          |
| 10035-04-8 | chlorure de calcium dihydraté                |              |                  | < 50 %   |
|            | 233-140-8                                    | 017-013-00-2 | 01-2119494219-28 |          |
|            | Eye Irrit. 2; H319                           |              |                  |          |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

| N° CAS     | N° CE                                                            | Substance                     | Quantité |
|------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------|
|            | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA         |                               |          |
| 10035-04-8 | 233-140-8                                                        | chlorure de calcium dihydraté | < 50 %   |
|            | dermique: DL50 = > 6600 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3050 mg/kg |                               |          |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Brosser les vêtements souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera mineral salt**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: mineral\_salt\_02

Page 3 de 11

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl), Oxydes de soufre.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**Pour les non-secouristes**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnel.

Colmater les bouches de canalisations. Éviter la formation de poussière.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

**Pour le nettoyage**

Déversements majeurs: Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé.

Déversements mineurs: Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

Bien nettoyer les surfaces contaminées. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**Autres informations**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### sera mineral salt

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: mineral\_salt\_02

Page 4 de 11

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver hors de la portée des enfants.

##### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

##### Information supplémentaire

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Sensible à l'humidité.

Température de stockage recommandée: à température ambiante. Protéger de l'humidité.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucune mesure particulière ne sont exigées. Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mélange de sels inorganiques visant le réglage des paramètres d'eau dans l'aquarium.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS                          | Substance                     | Voie d'exposition | Effet | Valeur                 |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------------|-------|------------------------|
| 10035-04-8                      | chlorure de calcium dihydraté |                   |       |                        |
| Salarié DNEL, à long terme      |                               | par inhalation    | local | 6,6 mg/m <sup>3</sup>  |
| Salarié DNEL, aigu              |                               | par inhalation    | local | 13,2 mg/m <sup>3</sup> |
| Consommateur DNEL, à long terme |                               | par inhalation    | local | 3,3 mg/m <sup>3</sup>  |
| Consommateur DNEL, aigu         |                               | par inhalation    | local | 6,6 mg/m <sup>3</sup>  |

##### Valeurs de référence PNEC

| N° CAS                 | Substance                     | Valeur   |
|------------------------|-------------------------------|----------|
| Milieu environnemental |                               |          |
| 10035-04-8             | chlorure de calcium dihydraté |          |
| Sol                    |                               | 150 mg/l |

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera mineral salt**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: mineral\_salt\_02

Page 5 de 11

**Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.  
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

**Protection des mains**

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: 0,11 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 8 h

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Protection corporelle: non indispensable.

**Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. En cas de formation de poussières ou d'aérosol, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre du modèle P2 (selon les normes DIN 3181, 1980).

**Protection contre les risques thermiques**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl), Oxydes de soufre.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                                              |                          |                    |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| L'état physique:                                                             | solide                   |                    |
| Couleur:                                                                     | blanc                    |                    |
| Odeur:                                                                       | sans odeur               |                    |
| Seuil olfactif:                                                              | non applicable           |                    |
| Point de fusion/point de congélation:                                        |                          | non déterminé      |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: |                          | non déterminé      |
| Inflammabilité:                                                              |                          | Non inflammable.   |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             |                          | non déterminé      |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             |                          | non déterminé      |
| Point d'éclair:                                                              |                          | non applicable     |
| Température d'auto-inflammation:                                             | Aucune donnée disponible |                    |
| Température de décomposition:                                                |                          | non déterminé      |
| pH-Valeur:                                                                   |                          | non applicable     |
| Viscosité cinématique:                                                       |                          | non applicable     |
| Hydrosolubilité:                                                             |                          | facilement soluble |

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera mineral salt**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: mineral\_salt\_02

Page 6 de 11

|                                       |                        |
|---------------------------------------|------------------------|
| Solubilité dans d'autres solvants     |                        |
| non déterminé                         |                        |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | non applicable         |
| Pression de vapeur:                   | 0 hPa                  |
| (à 20 °C)                             |                        |
| Densité (à 20 °C):                    | 1,81 g/cm <sup>3</sup> |
| Densité relative:                     | non déterminé          |
| Densité apparente:                    | non déterminé          |
| Densité de vapeur relative:           | non applicable         |
| Caractéristiques des particules:      | non déterminé          |

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Aucune inflammation, aucune explosion, aucun auto-échauffement ou aucune décomposition visible.

**Combustion entretenue:**

Pas de combustion auto-entretenu

**Température d'inflammation spontanée**

solide:

non déterminé

gaz:

non applicable

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

0 %

Teneur en corps solides:

100,00 %

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

non applicable

Point d'écoulement:

non applicable

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique:

non applicable

Durée d'écoulement:

non applicable

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. Sensible à l'humidité.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

**10.5. Matières incompatibles**

Air, humide

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Gaz d'acide chlorhydrique, Oxydes de soufre

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera mineral salt**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: mineral\_salt\_02

Page 7 de 11

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS     | Substance                     |               |        |        |         |
|------------|-------------------------------|---------------|--------|--------|---------|
|            | Voie d'exposition             | Dose          | Espèce | Source | Méthode |
| 10035-04-8 | chlorure de calcium dihydraté |               |        |        |         |
|            | orale                         | DL50<br>mg/kg | 3050   | Rat    | SDS     |
|            | cutanée                       | DL50<br>mg/kg | > 6600 | Lapin  | SDS     |

**Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation des poussières/particules, Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**Expériences tirées de la pratique**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**Autres informations**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**Information supplémentaire**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement. Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### sera mineral salt

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: mineral\_salt\_02

Page 8 de 11

| N° CAS     | Substance                         |               |           |        |                                   |         |
|------------|-----------------------------------|---------------|-----------|--------|-----------------------------------|---------|
|            | Toxicité aquatique                | Dose          | [h]   [d] | Espèce | Source                            | Méthode |
| 10035-04-8 | chlorure de calcium dihydraté     |               |           |        |                                   |         |
|            | Toxicité aiguë pour les poissons  | CL50<br>mg/l  | 6100      | 96 h   | Tête de boule                     | SDS     |
|            | Toxicité aiguë pour les algues    | CE50r<br>mg/l | 5300      |        | Selenastrum capricornutum         | SDS     |
|            | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50<br>mg/l  | 3180      | 48 h   | Daphnia magna (puce d'eau géante) | SDS     |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique. La description des effets nocifs possibles se base sur l'expérience et/ou sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants. Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160303 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebut de fabrication et produits non utilisés; Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses; déchet spécial

##### Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

160507 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Produits chimiques usagés d'origine minérale composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances; déchet spécial

##### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera mineral salt**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: mineral\_salt\_02

Page 9 de 11

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera mineral salt**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: mineral\_salt\_02

Page 10 de 11

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

**Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Les principales références bibliographiques et sources de données**

Fiche de données de sécurité, ECHA

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

| Classification     | Procédure de classification |
|--------------------|-----------------------------|
| Eye Irrit. 2; H319 | Méthode de calcul           |

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Information supplémentaire**

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### sera mineral salt

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: mineral\_salt\_02

Page 11 de 11

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*